

OFFRE LIMITÉE ! RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE AIDE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉE

ENVOYEZ À VOTRE CAISSE RÉGIONALE
LE FORMULAIRE DE RÉSERVATION ET LE DEVIS

Toutes les informations et documents utiles
sont disponibles sur :

stop-essuyage.fr



**VOUS SOUHAITEZ
ÊTRE ACCOMPAGNÉ
POUR CONSTITUER
VOTRE DOSSIER ?**

**NOUS SOMMES LÀ
POUR VOUS AIDER !**

☎ 04 81 10 35 43

✉ stopessuyage@winterhalter.fr

winterhalter®

SOMABO
SUD OUEST MATERIEL BOISSONS
Installations - Fournitures - Maintenance

winterhalter®

Winterhalter France SAS

38/40 route de Brignais
69630 Chaponost

Tel : 04 81 76 76 00

Email : infos@winterhalter.fr



**AIDE FINANCIÈRE
SIMPLIFIÉE
STOP ESSUYAGE**



SECURITE SOCIALE
**L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

SECURITE SOCIALE
**L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

L'AFS STOP ESSUYAGE POURQUOI ?



Chaque année, ce sont **100 000 journées de travail perdues** dans le secteur des Cafés, Hôtels, Restaurants, en raison des **accidents liés à l'essuyage manuel des verres** : coupures causées par le verre cassé, troubles musculo-squelettiques dûs à la répétitivité du geste...

Afin d'aider les établissements concernés, l'**Assurance Maladie - Risques professionnels** propose l'aide financière **Stop Essuyage**.

50% REMBOURSÉS !

L'AFS Stop Essuyage finance l'**achat d'un ou plusieurs lave-verres avec osmoseur**, à hauteur de 50% de l'investissement hors taxe dans la limite d'une subvention de 25 000 € par entreprise.

POUR QUI ?

Cette aide financière simplifiée est réservée aux entreprises **de 1 à 49 salariés** répondant à l'activité et au numéro de **code risques 553AC** (Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers) ou **801ZA** (Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation).

QUELS SONT LES ÉQUIPEMENTS SUBVENTIONNÉS ?

L'AFS Stop Essuyage concerne le financement :

- d'un ou plusieurs ensemble(s) composé :
 - d'un **lave-verres**
 - d'un **osmoseur**
 - et de **trois paniers** de lavage
- des **options éventuelles** suivantes :
 - un adoucisseur d'eau
 - des paniers de lavage supplémentaires
 - un dispositif anti-buée
 - un socle de réhausse pour le lave-verres
 - une table relevable pour déposer les paniers

Les équipements doivent impérativement être conformes au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

>> Plus d'infos sur : www.stop-essuyage.fr



COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE FINANCIÈRE ?



Adressez-vous à la Caisse régionale dont dépend votre entreprise ou dont dépendent vos établissements concernés : Carsat, Cramif pour l'Île-de-France, CGSS pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique ou La Réunion.

UNE DÉMARCHE SIMPLE

1. RÉSERVATION SUR DEVIS

Vous envoyez à la Caisse régionale le formulaire de réservation de votre aide, ainsi que la copie du devis. Vous obtenez une réponse **dans un délai de deux mois**. Si la réponse est positive, vous avez deux mois pour confirmer la réservation avec votre bon de commande.

2. CONFIRMATION SUR BON DE COMMANDE

Vous envoyez à la Caisse régionale la copie de votre bon de commande.

3. VERSEMENT DE L'AIDE SUR FACTURE

Vous envoyez à la Caisse régionale le duplicata de la facture acquittée ainsi qu'un RIB original au nom de l'entreprise. Après vérification des pièces justificatives, notamment l'attestation sur l'honneur indiquant que l'entreprise est à jour de ses cotisations sociales, la Caisse régionale vous verse le montant de l'aide financière simplifiée.

MATERIELS WINTERHALTER ELLIGIBLES A L'AFS

LAVE – VERRES TYPE UC-S, UC-M, UC-L, UC-XL pages 8-9

UC-S Excellence-i / iPlus, UC-M Excellence-i / iPlus pages 12-15



+ 3 PANIERS A VERRES page 16

+ 1 TRAITEMENT D'EAU pages 66-67



AT Excellence-S



OU AT Excellence-M

Pour toute demande de devis, compléter la page « CONTACT »

VOTRE GUIDE STOP ESSUYAGE

1. ÉVALUER LES RISQUES

Utilisez le logiciel web [OIRA](#) (Outil interactif d'évaluation des risques en ligne) pour réaliser facilement l'**évaluation des risques professionnels de votre établissement**.

Très simple d'utilisation, cet outil vous permettra d'éditer un **rapport complet** ainsi qu'un **plan d'action** de prévention adapté à votre activité.

2. TÉLÉCHARGER VOTRE DOSSIER

Le **formulaire**, le **cahier des charges** et les **conditions d'attribution** de l'Assurance Malade Risques Professionnels ainsi que la **liste des pièces justificatives** nécessaires pour prétendre à l'AFS Stop Essuyage sont disponibles en téléchargement sur le site :

stop-essuyage.fr

3. CONSTITUER VOTRE DOSSIER

Si vous souhaitez être accompagné pour constituer votre dossier et candidater à l'aide financière simplifiée Stop Essuyage, **contactez-nous** par email ou via notre ligne téléphonique dédiée :

☎ **04 81 10 35 43**

✉ stopessuyage@winterhalter.fr

4. ENVOYER VOTRE DOSSIER

Votre dossier complété doit être envoyé à la **Caisse régionale dont dépend votre établissement** : Carsat, Cramif pour l'île de France, CGSS pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique ou La Réunion.

Les adresses des différentes Caisses régionales sont disponibles dans le dossier .zip à télécharger sur stop-essuyage.fr.